



La formation des professionnels de justice

CHARTRE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

WWW.FORTHEMIS.COM



Contenu & document protégés par les droits d'auteur

OBJECTIFS

La Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap de Forthemis a pour objectif de favoriser l'accueil des personnes handicapées en formation.

L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps.

En référence au principe de non-discrimination inscrit dans la constitution et aux dispositions de la Loi du 11 février 2005, les candidats ayant un handicap reconnu doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (pré-requis, statut...) et de traitement que les autres apprenants.

PUBLIC CONCERNÉ

La Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap s'adresse aux stagiaires inscrits dans une des formations de et relevant de la Loi du 11 février 2005, à savoir:

1. Les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (Commission Départementale des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, ex reconnaissance COTOREP)
2. Les accidentés du travail dont l'incapacité permanente est au-moins égale à 10%
3. Les titulaires d'une pension d'invalidité
4. Les pensionnés de guerre ou assimilés
5. Les titulaires d'une Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)
6. Les titulaires d'une Carte d'Invalidité

L'action peut aussi concerner toute personne exprimant un besoin spécifique.

LES ENGAGEMENTS DE FORTHEMIS

Accueillir dans ses formations le public ci-dessus défini comme éligible, sans discrimination

1. Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap ;
2. Mobiliser, dans son organisation, un(e) référent(e) handicap pour accompagner, guider et répondre aux besoins spécifiques des stagiaires ;
3. Mobiliser l'ensemble de ses équipes pédagogiques, techniques et/ou administratives



Contenu & document protégés par les droits d'auteur

sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap ;

PROCÉDURE D'ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. METTRE EN ŒUVRE UNE PROCÉDURE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Dès la page d'accueil du site www.forthemis.com, une mise en relation via le formulaire de contact est proposée à la personne en situation de handicap. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) et nécessaires à un bon déroulement du parcours.

Cette appréciation se fait avec la personne, qui possède une bonne connaissance de ses difficultés éventuelles.

Dès cette étape, le référent handicap peut, en fonction du handicap présenté ou si l'évaluation des besoins demande davantage de précisions, être soutenu dans la mise en œuvre des adaptations par un prestataire spécialisé (liste d'organisme à disposition).

Ce premier entretien permet au référent de préciser au futur apprenant les adaptations et les aides dont il pourra bénéficier pendant sa formation. Il fixera avec lui les termes de l'accompagnement proposé, de façon à anticiper d'éventuelles difficultés et éviter les ruptures.

2. VALIDATION DE L'ENTRÉE EN FORMATION

Forthemis confirmera l'entrée en formation au candidat ou lui notifiera, le cas échéant, les causes de refus, afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

Après l'évaluation des besoins de la personne, un parcours de formation individualisé peut être ainsi proposé. Le référent exercera tout au long de la formation un état de veille quant aux difficultés qui pourraient survenir, en lien avec le handicap présenté.

4. SUIVI DE FORMATION

Un bilan individualisé réunissant si nécessaire, l'apprenant, le référent pédagogique (ou formateur référent) sera programmé en fin de formation afin de s'assurer que la formation a correspondu à ses besoins et ses spécificités.

Référent handicap : Claire de Giacinto.



Contenu & document protégés par les droits d'auteur